

Appel à la **vigilance**

Équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Édition 13 avril 2026

NOUVEAUX CAS DE ROUGEOLE AU QUÉBEC

Lanaudière est aussi touchée

À l'attention des médecins et professionnels de la santé des urgences, des cliniques médicales, des équipes de prévention et contrôle des infections, aux pédiatres et aux microbiologistes infectiologues de la région de Lanaudière.

Contexte

Depuis la mi-mars 2026, cinq cas de rougeole ont été signalés au Québec. Plusieurs régions, dont **Lanaudière** et les Laurentides, sont touchées. Des Lanaudois ont pu être exposés dans différents milieux tels des milieux de soins, cliniques privées, commerces... Vous pouvez consulter la **liste des lieux d'exposition possibles** au Québec sur la page Web [Écllosion de rougeole | Gouvernement du Québec](#) pour obtenir l'information la plus récente.

La Direction de santé publique de Lanaudière invite les cliniciens à **rehausser leur vigilance** afin de détecter rapidement les cas suspects de rougeole particulièrement les personnes **qui ne sont pas vaccinées contre la rougeole**.

Une intervention de santé publique est présentement déployée auprès des contacts liés à ces lieux afin de joindre en priorité ceux à risque élevé de complications tels les femmes enceintes non immunisées, les enfants de moins d'un an et les personnes immunosupprimées. Les personnes non protégées contre la rougeole qui doivent être isolées sont aussi jointes.

Nous demandons aux professionnels de la santé de signaler tout cas suspect de rougeole répondant aux indications de test, **sans attendre le résultat de laboratoire**, afin d'accélérer les interventions de santé publique, dont la recherche de contacts et l'administration d'une prophylaxie postexposition aux personnes à risque de complications.

À noter que la rougeole continue d'être présente dans plusieurs [provinces canadiennes](#) et plusieurs pays. La survenue de cas chez des voyageurs est également possible.

Rappel clinique

Consulter l'outil de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) : [Outil d'aide à la décision - Repérage et diagnostic de la rougeole](#).

Rappel :

- La rougeole est hautement contagieuse. Elle se transmet par voie aérienne. Le virus peut rester en suspension dans l'air **jusqu'à 2 heures après qu'un cas ait quitté une pièce**.
- La période d'incubation est généralement de 7 à 14 jours, mais peut aller de 5 à 21 jours.
- Une personne peut transmettre la rougeole 4 jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et demeure contagieuse jusqu'à 4 jours après.
- Le test PCR effectué par prélèvement nasopharyngé est le test recommandé au début du rash (≤ 7 jours).

Recommandations

Vérifier si vous êtes adéquatement protégé contre la rougeole (voir le [Protocole d'immunisation du Québec, PIQ](#)) ainsi que les travailleurs de la santé de votre établissement.

1. Profiter de toutes les occasions pour vérifier le statut vaccinal de votre clientèle et recommander la vaccination contre la rougeole au besoin.
2. **Être vigilant lors de la prise de rendez-vous, à l'accueil et au triage** et déterminer rapidement le risque infectieux. Voir [l'outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence](#).
3. **Appliquer sans délai les mesures de prévention et de contrôle des infections.**
 - o Demander à l'utilisateur de procéder à l'hygiène des mains et porter un masque médical;
 - o Isoler l'utilisateur dans une salle à pression négative, ou si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée;
 - o Appliquer les précautions additionnelles aériennes : pour les professionnels soignants, en cas de suspicion de rougeole, porter un APR N95;
 - o Établir, au besoin, la liste des personnes exposées, incluant les usagers et leurs accompagnateurs, ainsi que le personnel.

Réf. : [Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieux de soins](#)

4. **Demander les tests de laboratoire appropriés en fonction de l'évaluation médicale.**
 - o Suivre [les recommandations de l'INESSS](#), en fonction de la présence ou pas de lieux d'exposition à la rougeole au Québec. Le jugement clinique demeure essentiel;
 - o Dans la région, les Points de services Locaux (PSL) offrent le dépistage PCR nasopharynx à l'auto. **Les personnes symptomatiques qui ont une prescription médicale peuvent communiquer avec la centrale de rendez-vous au 1 855 755-3737 pour obtenir un rendez-vous rapidement.** Les autres prélèvements diagnostiques peuvent être effectués au centre de prélèvement, mais avec la mise en place de mesure PCI.

5. **Déclarer rapidement les cas suspects, probables et confirmés de rougeole à la direction de santé publique.**

6. **Demander au cas de s'isoler à domicile jusqu'à l'obtention du résultat des analyses de laboratoire** (si le cas ne nécessite pas d'être hospitalisé).
 - o Il doit s'isoler jusqu'à 4 jours après le début de l'éruption maculopapulaire;
 - o Il sera rapidement contacté par la Direction de santé publique pour l'enquête épidémiologique;
 - o S'il doit consulter un professionnel de la santé l'informer qu'il doit aviser, avant de se présenter, du risque de contagion.

7. **Identifier les contacts du cas qui sont à risque de complications et administrer la prophylaxie postexposition appropriée si le cas est confirmé.**
 - o **Vacciner** les personnes âgées de 6 mois et plus, considérées comme **non protégées**, dans les 72 heures qui suivent le 1^{er} contact avec un cas de rougeole. Voir la section [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons](#) du PIQ pour toutes les particularités;
 - o Certaines personnes à risque doivent recevoir des [immunoglobulines](#) si la première exposition au cas contagieux remonte à moins de 7 jours. Voir l'**Annexe** et voir la section [Postexposition à la rougeole](#) du PIQ.

Liens utiles

- Rougeole - [Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#);
- [RRO : vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#);
- [Fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions – Rougeole – Mise à jour février 2024 - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#);
- [Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence](#), septembre 2024, MSSS (gouv.qc.ca);
- [Outil d'aide à la décision : repérage et diagnostic de la rougeole-avril 2024, INESSS](#);
- [Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieux de soins](#), mai 2024, INSPQ;
- [Alerte! Rougeole! - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#).

Pour joindre ou déclarer une MADO à la Direction de santé publique de Lanaudière

Durant les heures ouvrables (8 h à 16 h 30) :

- **Courriel** : maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca
- **Télécopieur** : 450 759-3742
- **Téléphone** : 450 759-6660, option 1 ou 1 855 759-6660, option 1

En dehors des heures ouvrables :

- 450 759-8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique.

Publication

- Direction de santé publique
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

- D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Rédaction

- D^{re} Joane Désilets, coordonnatrice médicale, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses
- Isabelle Couture, infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Avec la collaboration de

- D^{re} Mariane Paquet, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
- Vanessa Lauzon, conseillère en soins infirmiers, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

Mise en page

- Laetitia Epoupa Etindele, agente administrative, équipe de prévention et contrôle des maladies infectieuses

La version PDF de ce document est disponible à la section *Document utiles*, dans la rubrique *Santé publique* sous l'onglet [Appel à la vigilance](#) du site Web du CISSS de Lanaudière.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.